

Paris, le 26 février 2015

▪ **AUX UNIONS DEPARTEMENTALES**  
▪ **AUX FEDERATIONS NATIONALES**

JCM.CG.FP

Circulaire n°30-2015

Secteur : **Marche générale de l'organisation**

Objet : **Rencontre Premier ministre / interlocuteurs sociaux sur le dialogue social**

Cher(e)s camarades,

Jean Claude MAILLY accompagné de Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU assistés de Cristelle GILLARD, se sont rendus hier à Matignon à la réunion sur la modernisation du dialogue social. L'ensemble des interlocuteurs était présent et le Premier ministre était entouré de François REBSAMEN, ministre du Travail et de Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la simplification.

Pour rappel, cette réunion faisait suite à l'échec des négociations sur la modernisation du dialogue social du 22 janvier dernier et à l'annonce par le gouvernement de la reprise en main du sujet (ce qui est son droit), par un projet de texte de loi qui doit être présenté, ce qu'a annoncé le Premier ministre, en conseil des ministres fin mars début avril et débattu au parlement avant l'été.

Il faut savoir que peu de contacts ont eu lieu pour préparer cette réunion à laquelle nous nous sommes rendus sans connaître le détail des intentions du gouvernement, ce qui avait fait dire à Jean Claude MAILLY que s'il était question de reprendre comme base d'échanges le texte issu de l'échec qui comportait les propositions du Medef, cela constituerait un 49-3 social.

Le Premier ministre a rappelé dans son propos liminaire le contexte de cette réunion, à savoir échanger à la fois sur l'agenda social des prochains mois, mais aussi principalement de présenter aux interlocuteurs sociaux l'initiative que le gouvernement entend prendre après l'échec de la négociation.

En résumé, les 5 grands principes de ce projet de loi sont les suivants :

## **1. Regrouper et rationaliser les obligations en matière d'informations et de négociations**

En bref il y a 17 obligations annuelles d'informations et de consultations. Le gouvernement veut les regrouper en trois groupes et faire passer les 12 négociations obligatoires annuelles à 8.

La loi procéderait à des regroupements et laisserait la possibilité par accord de découpage et de changement de fréquence (annuelle, biennale ou triennale).

## **2. Adapter les règles de représentation des salariés au nombre des salariés par entreprise et lisser les effets de seuils**

Le gouvernement propose d'élargir la DUP à 300 salariés en y intégrant le CHSCT qui garderait intégralement ses missions et ses prérogatives ainsi que son droit d'ester en justice. Pour le gouvernement, la DUP deviendrait véritablement unique.

Si dans certaines entreprises il existe une véritable volonté de fusion en une seule instance, la loi prévoirait qu'avec un accord collectif on puisse soit regrouper les instances, voire faire une instance unique.

## **3. En matière de représentation des salariés des TPE**

Le gouvernement propose la création dans les 13 régions de commissions régionales interprofessionnelles composées de 10 salariés et 10 employeurs de TPE. Ces commissions pourraient donner des conseils aux salariés et aux employeurs en matière de droit du travail, elles auraient également des fonctions d'information et de concertation sur l'emploi et la formation.

## **4. La valorisation des parcours syndicaux**

Le projet de loi couvrirait les problématiques de reconnaissance des compétences et de garanties de rémunération.

## **5. Une représentation équilibrée femmes et hommes parmi les représentants des salariés serait inscrite dans la loi**

\*  
\* \*

Tous ces points doivent faire l'objet d'échanges et de concertation avec le ministre François REBSAMEN et son cabinet qui sont chargés de ce projet de loi.

Le Premier ministre est ensuite revenu sur les questions qu'il appelle d'agenda du dialogue social et a rappelé « le besoin de réformes du pays » notamment par la méthode du dialogue social.

Il a donc annoncé que le projet de loi dit « Rebsamen » comportera d'autres dispositions :

- Une concernera les **intermittents** du spectacle et fait suite à la concertation et à la mission et au rapport sur l'intermittence réalisés notamment par Jean Patrick GILLES.
- Le projet de loi va aussi créer **la nouvelle prime d'activité**, ce qui avait été déjà annoncé, pour remplacer la prime pour l'emploi et le RSA activité. Le Premier Ministre a annoncé une présentation de cette prime devant les acteurs de l'insertion et les interlocuteurs sociaux le 3 mars prochain.

Il a évoqué par la suite **l'agenda social paritaire** des interlocuteurs sociaux citant la négociation qui vient de démarrer sur les retraites complémentaires mais aussi la négociation sur la convention d'assurance chômage qu'il faut préparer et qui, selon lui, doit être engagée très rapidement.

D'autres sujets ont été cités jusqu'à l'été :

- Le bilan de l'ANI et de la loi de sécurisation de l'emploi. Une réunion thématique pourrait porter sur le sujet en avril.
- Le Premier ministre a rappelé le Pacte de responsabilité et la date anniversaire du 5 mars de la signature de ce pacte ; il souhaite aussi un bilan dans les prochaines semaines, notamment des négociations au niveau des branches.

Enfin il a annoncé trois autres chantiers :

- La création d'emplois dans les très petites entreprises : une conférence thématique pourrait avoir lieu en juin.
- Une réflexion sur le rôle du dialogue social et à la place de la négociation collective. Il pourrait confier cette mission à France Stratégie d'ici l'été.
- Enfin, la question de la sécurisation des parcours professionnels ; un groupe de travail pourrait être réuni d'ici l'été également.

\*  
\* \*

Après cette présentation, chaque organisation s'est exprimée, chacune revenant principalement sur ses positions et revendications lors de la négociation. L'organisation qui s'est montrée la plus satisfaite aux propos et présentation du Premier ministre a été le Medef.

**FO s'est exprimée en une première réaction en rappelant les raisons de l'échec de la négociation sur le fond et a évoqué les problèmes de forme et de méthodes.**

**Sur ce sujet, FO s'est félicitée de la décision prise lors de la réunion d'agenda social paritaire de constituer un groupe politique qui rendra ses conclusions d'ici mi avril.**

**Par ailleurs, FO a souligné le fait que le gouvernement était dans son droit de reprendre ou pas l'initiative sur le sujet de la modernisation du dialogue social.**

**Sur les sujets présentés par le premier ministre :**

- **Concernant la DUP étendue à 300 salariés, FO a rappelé que c'était une de ses revendications à condition que cela soit à droits constants. Pour FO il ne faut pas inclure le CHSCT dans cette DUP.**

**D'autre part, FO n'est pas convaincue sur le fait que le CHSCT puisse garder dans ce cadre le droit d'ester en justice. C'est un point à vérifier. En tout état de cause, cela ferait des représentants omnipotents qui auraient tous les rôles : DP - CE - CHSCT, ce qui pose la question des moyens et des crédits d'heures et qui, de fait, affaiblirait le CHSCT.**

**FO a rappelé son opposition à une extension de la DUP au-delà de 300 salariés ainsi qu'aux dérogations par accords collectifs majoritaires.**

Pour FO, la logique de république sociale doit demeurer et, du coup, a dénoncé la dérive vers une logique à l'anglo-saxonne en ce qui concerne la multiplication des dérogations et des expérimentations qui mène à une remise en cause de la hiérarchie des normes.

- Sur la question des informations consultations, FO n'est pas opposée à regarder les choses, ce qu'elle avait proposé lors de la négociation, du moment que cela soit à droits constants.
- Sur la représentation des salariés, FO a rappelé sa proposition de commission territoriale de branche faite pendant la négociation qui permet une représentation de l'ensemble des salariés et assure une cohérence ainsi qu'une égalité de droits et une solidarité.

FO en a profité pour souligner le fait qu'on décomptait 123 000 PV de carence et qu'il s'agissait aussi de couvrir les salariés des entreprises où il y a carence ; de même, il est important d'évoquer que 80 % des salariés qui saisissent les conseils de prud'hommes sont issus de TPE/PME où toute représentation est absente.

FO a voulu aussi insister sur les effets de la loi de 2008 sur le nombre en diminution de délégués syndicaux, chiffres de la DARES, qui montrent qu'il y a eu 22 800 délégués syndicaux en moins depuis 2008.

- S'agissant du sujet des parcours syndicaux, FO l'a déjà dit c'est un sujet spécifique qui doit se traiter à part.

Sur les autres sujets évoqués par le Premier ministre, FO a rappelé son opposition au Pacte de responsabilité ainsi qu'au principe d'expérimentation qui va de pair avec les dérogations.

FO a rappelé que le timing de la démocratie politique et de la démocratie sociale n'était pas le même, les organisations syndicales n'étant pas soumises aux échéances électorales politiques. En ce qui concerne par exemple la négociation de la convention d'assurance chômage, FO a déclaré que nous n'avions pas un budget 2016 à boucler et à justifier au niveau de l'Europe et qu'il fallait nous laisser négocier.

Sur la place du dialogue social, FO est en effet d'accord pour une réflexion car le dialogue social est une formule ambiguë et qu'en effet des questions se posent et qu'il serait bon de préciser les choses, sur l'évaluation et les effets des lois ainsi que sur le recours à l'article L 1 du Code du Travail et pourquoi pas, son éventuelle extension au champ de la protection sociale.

S'agissant enfin des conférences thématiques, FO s'est interrogée sur celle proposée relative à la création de l'emploi dans les PME et espère que le gouvernement ne va pas recréer une sorte de CPE (Contrat Première Embauche) référence à 2006 et au recours au 49-3 par Dominique de VILLEPIN, dernier usage du 49-3 avant celui sur le projet de loi Macron.

Enfin, FO a demandé à ce que les sujets de salaires et pouvoir d'achat, ainsi que les questions de politique économique, constituent des thèmes de réunions spécifiques.

**Des réunions d'échanges et de concertation devraient avoir lieu pendant l'élaboration du projet de loi mais aussi durant le débat parlementaire, nous vous tiendrons bien entendu au courant.**

**Le calendrier est court et on ne peut, encore une fois, exclure un passage en force. Si les choses n'évoluent pas rapidement (sur le CHSCT notamment), ce sera un motif supplémentaire de mécontentement pour notre appel à la grève du 9 avril 2015.**

Amitiés syndicalistes,

**Marie Alice MEDEUF ANDRIEU**  
Secrétaire confédérale

**Jean Claude MAILLY**  
Secrétaire général